

Questions orales

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision. Nous ne cessons de recevoir des instances de différents milieux, comme les députés le savent, et nous sommes en train de les examiner.

M. Broadbent: Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à connaître la décision du gouvernement sur cette très importante question?

M. Baldwin: Après l'ajournement.

M. Trudeau: Dès que possible, monsieur l'Orateur.

M. Broadbent: L'OLP est une organisation terroriste qui, selon ses statuts de base, se consacre à la destruction de l'État d'Israël et elle est toujours foncièrement vouée à cette mission. Le premier ministre assurerait-il à la Chambre qu'aussi longtemps que ces tactiques et cet objectif fondamental seront ceux de l'OLP, le gouvernement lui interdira toute représentation au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est évidemment l'un des importants aspects de la question que le gouvernement envisage. Je dois signaler que le gouvernement a toujours été très en faveur de la survivance de l'État d'Israël. C'est un élément essentiel de notre position. Nous irions même plus loin que le député en disant que le gouvernement est contre le terrorisme de toutes sortes, d'où qu'il vienne. Cela fait aussi partie du principe en cause dans la décision.

M. Broadbent: Pour faire suite à ce que le premier ministre a dit de l'opposition fondamentale de son gouvernement au terrorisme, et étant donné que l'objectif avoué du terrorisme de l'Organisation pour la libération de la Palestine est la destruction de l'État d'Israël, un État membre des Nations Unies, le premier ministre promet-il que son gouvernement n'accordera pas la reconnaissance tacite à une organisation engagée dans une entreprise de ce genre?

M. Trudeau: Ce n'est certes pas là la question, et le Canada n'a pas reconnu l'OLP. Le député le sait, ce sont les Nations Unies qui ont accordé à l'OLP le statut d'observateur, et c'est ce qui constitue la difficulté du gouvernement. La Chambre devrait se souvenir que nous n'avons pas cédé. Nous avons voté contre l'OLP et notre position est inchangée. Lorsque la Chambre m'a demandé à quel moment je ferais une déclaration, j'ai répondu que ce serait aussitôt que possible. Si certains députés veulent discuter de cette affaire sans attendre jusque-là, le gouvernement y est tout disposé.

[M. Broadbent.]

[Français]

L'HABITATION

LES EFFETS DE LA COMPRESSION DU BUDGET SUR LE PROGRAMME DE DÉMONSTRATION—LA POSSIBILITÉ D'AFFECTER À LA SCHL LES SOMMES ÉCONOMISÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Dans une déclaration récente le ministre a informé la Chambre d'une réduction de 100 millions de dollars au chapitre de la rénovation des quartiers et des affaires urbaines. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette réduction de 100 millions va affecter les projets soumis par les municipalités relativement à la rénovation des quartiers tel que stipulé dans le bill C-133 qui a été voté par la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Non, monsieur l'Orateur. La réduction apportée au programme de projets témoins urbains n'affecte en rien les programmes actuels de la SCHL ou ceux qui relèvent de la loi nationale sur l'habitation. Elle touche uniquement le programme de projets témoins urbains. On procédera à l'exécution des projets choisis et annoncés en tenant compte des mesures budgétaires visant à réduire les dépenses, compte tenu des priorités actuelles du gouvernement et de la nécessité de restreindre les dépenses partout où c'est possible.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le ministre de ce renseignement qui est très important pour les municipalités du Québec ainsi que pour tout le Canada. Étant donné les efforts qui sont faits tant par l'entreprise privée que par les gouvernements fédéral et provinciaux pour combattre le chômage, le ministre serait-il disposé à recommander à ses collègues du cabinet de consacrer cette économie de 100 millions de dollars au domaine de l'habitation, ce qui permettrait à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'aider à combattre le chômage et de répondre plus adéquatement aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

[Traduction]

M. Danson: Monsieur l'Orateur, il va de soi qu'on a tenu compte de cette réduction en prenant position sur l'ensemble des dépenses. C'est une des raisons qui expliquent que nous ayons pu prévoir une augmentation des dépenses de 200 millions de dollars dans le secteur du logement. Il faut aussi tenir compte d'autres priorités, très importantes pour le secteur urbain. Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que ces 100 millions de dollars n'ont rien à voir avec les programmes de logement de la SCHL, avec les programmes de rénovation, de remise en état, d'amélioration des quartiers ou avec ces centaines de projets en cours partout au Canada grâce à l'aide accordée par la SCHL pour construire de nouvelles maisons et améliorer celles qui existent déjà dans les quartiers résidentiels.